

Du rapport moral

Yves Froger

Le rapport moral est l'occasion de balayer l'ensemble des actions de notre organisation, tant sur le versant syndical que scientifique, et de mesurer à quel point ces manifestations sont étroitement liées. Sa publication in extenso serait fastidieuse pour le lecteur. Quelques rappels nous sont cependant apparus nécessaires ici.

Notre action dans le cadre de l'exercice libéral est bien connue :

- Rencontre à la CNAM (accès spécifique, revendication majoration du CNPsy, défense de l'unicité de l'acte dans le cadre de la future CCAM)
- Rencontre au Ministère (réforme de la Loi de 1990, statut de psychothérapeute)
- Rencontre avec la FMF qui apparaît comme la centrale syndicale la mieux à même de relayer nos attentes dans le cadre de la future négociation conventionnelle en matière de respect d'indépendance professionnelle, de valorisation des spécialités cliniques sinistrées, et de prise en compte des spécificités de notre pratique professionnelle
- Participation au groupe de travail sur le DMP pour le respect absolu de la confidentialité (masquage du masquage).

L'assemblée générale est aussi l'occasion de rappeler nos interventions pour la défense des conditions d'exercice des psychiatres travaillant en clinique où les projets de textes sur la permanence des soins et les remaniements politiques et économiques laissent augurer d'un avenir difficile dans ce secteur.

Les perspectives sont également très difficiles dans le secteur médico-social. Elles ont été très largement abordées aux Assises de la Psychiatrie Médico-Sociale à Marseille en mai dernier auxquelles l'AFPEP a apporté sa contribution. En particulier, la diminution vertigineuse du nombre des psychiatres travaillant dans les institutions pose la question de la démedicalisation avec toutes les dérives en termes d'organisation que cela peut entraîner. Nous avons un rôle capital pour rappeler sans cesse l'importance des psychiatres dans ces institutions et envisager les mesures indispensables pour maintenir l'attractivité de ce secteur.

Le versant scientifique de l'année 2007 a été dominé par la demande et l'obtention d'un agrément auprès du CNFMC pour nos actions de FMC.

Les Journées du Havre sur l'Écoute seront validantes pour ceux qui le souhaitent, avec les réserves de prudence (que nous abordons p. 8 et 9) (1).

Outre nos actions propres (dont l'étude clinique) notre activité scientifique se décline également dans nos participations aux différentes instances nationales et internationales (FFP - Unaformec - Collège de psychiatrie - WPA - Alfapsy).

Yves Froger
Lorient

(1) Nous avons le devoir de permettre à nos mandants de ne pas se mettre en défaut par rapport à la réglementation. Ce n'est pas une caution de celle-ci pour autant. Lorsque c'est nécessaire, nous devons aussi dénoncer ses aspects abusifs et contre-productifs.